



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD – PAS-DE-CALAIS  
PICARDIE

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Service Eau et Milieux  
Naturels

Affaire suivie par :  
Emeline Cathelain

Tél : 03 20 40 43 32

Courriel : [emeline.cathelain@developpement-durable.gouv.fr](mailto:emeline.cathelain@developpement-durable.gouv.fr)

Lille, le 16 MARS 2016

Le Préfet de la région  
Nord – Pas-de-Calais  
Picardie

à

Monsieur le Président du Conseil  
Départemental du Nord  
Hôtel du département  
51 rue Gustave Delory  
59000 Lille

**Objet :** Information relative à l'absence d'observations émises dans le délai réglementaire par l'Autorité administrative compétente en matière d'environnement, dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet d'aménagement foncier agricole et forestier à Lauwin-Planque, Flers-en-Escrebieux, Esquerchin, Auby, Quiery-la-Motte, Hénin-Beaumont, Courcelles-les-Lens..

**Réf :** 2015\_MIL\_123

Par courrier reçu le 21 décembre 2015, vous m'avez transmis, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets prévue par l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier relatif au projet visé en objet.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai réglementaire de deux mois à partir de la date de réception de la saisine, la présente information relative à l'absence d'observations est à joindre au dossier d'enquête publique (ou de la procédure équivalente de consultation du public le cas échéant).

La présente information devra également être rendue publique via votre site internet, en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais - Picardie.

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire général pour les affaires  
régionales

Pierre CLAVREUIL